

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2025 A 19 HEURES 00**

Nombre de Membres :

. Afférents au Conseil Municipal	14
. Présents	09
. Qui ont pris part à la délibération	09

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

Présents : M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. GILBERT Michel, M. VAJDIC Laurent, M. CHARTIER Alain, Mme DUFRESNE Florence, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent, LAUDE Henry.

Absents excusés : M. GILBERT Hervé, Mme BROCHIER Jeannine, M. TICHOUX Thomas, M. VASSART Numa, M. NAUX Louis.

Secrétaire de séance : MORIZOT Christophe

Date de la convocation : le 20 janvier 2025

Objet de la délibération :

Convention cadre 2025-2029 – Mission d'assistance technique assainissement

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commission permanente du conseil départemental, lors de sa séance du 16 décembre 2024, a décidé de se prononcer favorablement sur le projet de convention d'assistance technique en assainissement entre le Département et la Commune de COSSAYE.

Une nouvelle tarification, basée sur les prestations réalisées, est proposée en lieu et place de la tarification au nombre d'habitants dans la collectivité (assainis ou pas).

Ce barème de tarification apparaît plus juste et équitable compte-tenu des écarts de prestations réalisées entre les différentes collectivités qui ne disposent pas d'assainissements équivalents en taille et en nombre.

Pour des recettes équivalentes au niveau du département, ce mode de calcul est plus en adéquation avec la réalité des services rendus.

Ainsi, pour la commune de COSSAYE, le montant 2025 est de 128,57 €.

Le Conseil Municipal, unanime, valide la convention et donne pouvoir au maire pour la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

